

Le Plateau-Mont-Royal

Montréal 

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

**PROJET DE RÉSOLUTION SUR LE PROJET PARTICULIER DE
CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION RELATIF
AU IMMEUBLE SITUÉ AU 4240, RUE DE BORDEAUX
(ÉCOLE JEANNE-MANCE)**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné aux personnes intéressées :

QUE le conseil d'arrondissement a adopté, aux termes de sa résolution CA16 25 0311 du 6 septembre 2016, un projet de résolution sur le projet particulier relatif à immeuble situé au 4240, rue De Bordeaux (école Jeanne-Mance).

QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1), ce projet de résolution sera soumis à une consultation publique le **mardi 27 septembre 2016, à 18 h**, au 201, avenue Laurier Est, 5e étage;

QUE l'objet de ce projet de résolution vise à autoriser le remplacement des fenêtres, de certaines portes, et l'installation de grillages devant les fenêtres du rez-de-chaussée, dérogeant à la règle de conservation des composantes architecturales d'origine, prescrite aux articles 54, 58 et 80 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277)

QUE Lors de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement, ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera ce projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE ce projet de résolution est disponible pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Montréal, le 9 septembre 2016

Le secrétaire d'arrondissement,

M^e Claude Groulx